

■ **Comte antiquités S.A.**, à Lausanne (FOSC du 18.02.2002, p. 15). Selon décision de son assemblée générale du 11 juillet 2002, contrat de fusion du 11 juillet 2002 et bilan au 31 décembre 2001, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société DISA-ANTIQUITES SA, à Lausanne (ci-devant Disa-Finance SA, à Fribourg), en reprend l'actif et le passif.

Journal no 6989 du 17.07.2002
(00573622 / CH-550.0.080.668-2)